

REGISTRE DE DÉCONGÉLATION



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

CONDITIONNEL - MAÎTRISE OBLIGATOIRE SI DÉCONGÉLATION

RPC-SUP-062

CONDITIONNEL - MAÎTRISE OBLIGATOIRE SI DÉCONGÉLATION. Protéger les denrées des contaminations et des exsudats ; appliquer une méthode et une limite après décongélation justifiées pour le produit.

ÉTABLISSEMENT PÉRIODE RESPONSABLE MÉTHODE VALIDÉE / VERSION DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE

Sortie : date / heure	Produit / lot / date limite de consommation-date de durabilité minimale d'origine	Méthode / enceinte	Protection contre les exsudats	Température début °C	Fin : date / heure / °C	À utiliser avant / limite interne justifiée	Destination	Écart / action / visa